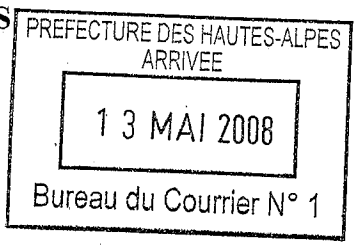


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch



Séance du : 5 mai 2008
Convocation du : 28 avril 2008

Objet : Facturation à l'agence Bassanelli, transport de bennes de verre au Beynon.

L'an deux mille huit, le cinq mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Châteauneuf d'Oze, sous la présidence de Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Mme Monique BARTHELEMY

Etaient présents : R Fournel,, M. Barthèley, R Uzes, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailler, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Président Michel Mescle informe les délégués des faits suivants.
Lors de la collecte du verre sur la station de Super Dévoluy, il s'est avéré que deux bennes étaient impropres au recyclage et ont du être transportées en décharge au Beynon.

Il propose de facturer cette prestation à l'Agence Bassanelli, Syndic du Bois d'Aurouze pour un montant de 416.81 € conformément aux données suivantes :

- Coût horaire agent : 15 € - temps de travail : 10 heures
- Coût carburant au km parcouru : 0.65 €,
- 2 aller/retour Super Dévoluy/Le Beynon : 167 km x 2
- Coût du matériel à la journée : 49.71 €,

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président et l'autorise à émettre le titre de recettes correspondant.

votants : 19
pour : 19
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Châteauneuf d'Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président
Michel Mescle